



4 heures

SENSIBILISATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Compétences visées

Cette formation a pour finalité de permettre aux apprenants de comprendre l'importance de la gestion des risques Psychosociaux (RPS)



Demande de devis

Objectifs (être capable)



- Définir les risques psychosociaux (RPS) et leurs conséquences individuelles et collectives
- Connaître les grands principes de prévention des RPS au travail

Théorie

60 %

Pratique

40 %

Introduction

- Présentation du formateur et des participants
- Présentation des objectifs de la formation
- La prévention, définition et notions de base (les facteurs GOLLAC)
- Définition des risques psychosociaux (RPS), notions de base
- Le cadre juridique de la prévention des RPS

Les interlocuteurs en matière de prévention des RPS

- Rôle de l'employeur et du CSE
- Le référent harcèlement sexuel et agissement sexistes

Les différentes étapes d'une démarche de prévention

- Prédiagnostic

Les outils de dépistage des RPS

- Les indicateurs

L'intégration des RPS dans le document unique

- Les RPS et le document unique

La prévention des RPS

- Les différents niveaux de prévention

La prévention des RPS dans la conduite du changement

9 conseils pour agir au quotidien

Autres informations utiles

Bilan de fin de formation

- QCM
- Recueil de la satisfaction des stagiaires

En intra ou en inter-entreprise



De 4 à 10 personnes

Public concerné

Ensemble de vos collaborateurs

Prérequis

Aucun

Profil des intervenants

Formateurs spécialisés en prévention des risques Psychosociaux

Modalités d'évaluation

- Evaluation continue sur la participation active des apprenants
- Auto-évaluation : Réflexion des apprenants sur la manière dont ils envisagent d'appliquer ces connaissances

Méthodes pédagogique

Atelier interactif, jeux de rôles, débat, retour d'expérience, atelier ludique

Moyens pédagogique

Support de présentation, vidéos, infographie, ressource en ligne

Document pédagogique

Remise d'un livret "Sensibilisation des risques psychosociaux" à chaque apprenant

Attribution finale

Certificat de réalisation

Textes applicables

Code du Travail - Article L4121-1
Loi n° 2010-241 du 9 mars 2010
Accord National Interprofessionnel (ANI) sur le stress au travail (2008)



Personne en situation de handicap
Contactez notre référent

Maintien des connaissances
Nous vous conseillons un recyclage tous les 12 mois



02 41 30 65 15



info@prev-one.fr



www.prev-one.fr

60